



Perturbations liées à des travaux en cours

L'OGEC (Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques) est engagé dans un **chantier d'extension et d'aménagement de l'école primaire et maternelle de Saint-Michel**. Pendant la durée des **travaux**, afin de canaliser et fluidifier la circulation et pour assurer la sécurité des abords du chantier, **la ville a pris des dispositions qui entreront en vigueur lundi 16 janvier 2012** et qui seront maintenue jusqu'à la fin du chantier, **au plus tard le 31 janvier 2013**. En voici les éléments :

Exceptionnellement, lundi 16 janvier 2012 au matin, la rue de la Paix sera barrée à la circulation dès 6 heures, afin de permettre aux véhicules garés sur les places de stationnement de sortir.

Dès l'après-midi et jusqu'à la fin de travaux, le sens de circulation de la rue de la Paix sera inversé. Il en est de même pour la rue Paul-Bert, entre le croisement des rues du Tribunal et Clémenceau.

La rue du Docteur Desgranges sera barrée et aucune circulation n'y sera autorisée, pas même piétonne ou cyclable. La palissade de chantier fermera cette rue, au niveau du N° 7 et englobera quatre places de stationnements situées le long de l'église. Par contre, une place pour les personnes à mobilité réduite sera retracée sur cette rue.

La palissade chantier empiètera sur la rue de la Paix, mais les véhicules de secours pourront passer. Cette palissade sera signalé par un panneau « TRIFLASH » et de la rubalise positionnée en croix. Une signalisation sera mise en place au niveau des rues du Docteur Desgranges, de la Paix, Paul-Bert.

Deux stop seront marqués (rue Docteur Polosson et rue du Tribunal). Les feux au croisement seront neutralisés pendant la durée du chantier.

Quatre places de stationnement seront neutralisées et interdit au stationnement, le long de la rue de la Paix.

Notez que les véhicules de chantier PL ont l'interdiction de circuler rue de la République, à partir de la rue de la Paix en direction de la rue Pontcottier et qu'un soin particulier sera porté sur la propreté des voiries et abords du chantier. A cet effet, mais aussi pour des raisons de sécurité, les services municipaux, notamment la police municipale sera vigilante à la sortie des PL sortiront du chantier.